

Avis aux étudiants

Session spéciale Covid-19

Faisant suite au communiqué du Ministère de l'Enseignement Supérieur relatif à « la session spéciale Covid-19 », il est porté à la connaissance des étudiants qu'une session d'examen exceptionnelle sera programmée au cours du mois de Mars pour les étudiants qui n'ont pas pu passer les examens du premier semestre, et ce, en raison de leur contamination à la Covid-19.

Les étudiants concernés sont priés de déposer une demande au Service des Examens **après la levée de leur isolement sanitaire, accompagnée de l'original du test PCR.**

L'Administration